

**DECISION N° CNOP/ 003 /17, PORTANT CONVOCATION
DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL NATIONAL
DE L'ORDRE DES PHARMACIENS**

Le Président du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens,

Vu l'Ordonnance-Loi N°91-018 du 30 mars 1991, portant création d'un Ordre des Pharmaciens en République Démocratique du Congo, spécialement à son article 12 ;

Vu la décision CNOP N°002, portant Convocation du 4^{ème} Congrès de l'Ordre des Pharmaciens ;

Vu l'urgence et la nécessité ;

Décide :

Article 1^{er} : Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens est convoqué en **session extraordinaire le 08 Septembre 2017.**

Article 2 : L'ordre du jour de cette session comprend les points suivants :

- 1. Tenue du 4^{ème} Congrès Ordinaire**
- 2. Divers**

Article 3 : Le Bureau du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens est chargé de l'exécution de la présente décision qui abroge toutes les dispositions antérieures qui lui sont contraires.

Fait à Kinshasa, le **1213 AOUT 2017**

Le Président du Conseil National

Prof. Dr. Ph. J.B. KALONJI NDOUMBA
CNOP 0027/81